

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 002-217/13/CC

■ Approbation de l'exonération de redevance d'occupation du domaine public portuaire au profit de l'association "Arkaeos" pour la réalisation du projet "Protis".

DIPOR 13/9228/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Au cours de fouilles réalisées en 1993 place Jules Verne (Marseille 2^{ème} arrondissement) dans la zone du port antique de Marseille, des épaves grecques archaïques ont été découvertes et ont été installées depuis au Musée d'Histoire de Marseille. Cette découverte est à l'origine du projet Protis, programme d'archéologie expérimentale pour la reconstruction et la navigation d'une épave massaliote du VI^{ème} siècle avant JC « Jules Verne 9 » (bateau de pêche de 9 mètres de long). Ce programme a été conçu par l'équipe d'archéologie navale du Centre Camille Jullian (UMR 7299, Aix-Marseille Université- CNRS) qui fut responsable de la fouille et de l'étude des épaves antiques de la place Jules Verne à Marseille. Ce projet, inscrit dans ceux retenus dans le cadre de « Marseille, capitale européenne de la Culture 2013 », devrait permettre de valider les modes de construction navale émanant de l'étude archéologique de cette épave et d'évaluer les capacités nautiques de la réplique de ce bateau dénommée « Gyptis ».

La construction devrait s'effectuer d'ici la fin de l'été 2013 afin de procéder aux expérimentations de navigabilité de l'embarcation et pour permettre sa participation aux manifestations culturelles de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Par délibérations du 14 décembre 2012, les instances communautaires ont acté une convention de partenariat entre les différents intervenants au projet ainsi que l'octroi subséquent d'une subvention d'un montant de 132 000 euros à l'université d'Aix Marseille, maître d'ouvrage de cette opération.

L'université, avec l'appui scientifique du CNRS, a conclu un marché avec un groupement momentané de prestataires à savoir « Chantier Naval Borg, Entreprise Individuelle » située à Marseille et l'association « Arkaeos » dont le siège est situé à Marseille et ayant pour objet l'acquisition du navire « GYPTIS ». Le « Chantier Naval Denis Borg », artisan spécialisé dans la construction et la réparation de bateaux est chargé de la construction de l'embarcation. L'association « Arkaeos » ayant pour objet la mise à disposition de tout moyen logistique, humain et matériel nécessaire à la réalisation d'opérations archéologiques, est chargée de la réalisation, du suivi de ce dossier et d'en assurer la direction scientifique. La construction s'effectuera sur le domaine public portuaire communautaire.

Ainsi, Marseille Provence Métropole a consenti une convention d'occupation de bâtiments situés Anse du Pharo dépendant du domaine public maritime à compter du 15 février 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 au profit de l'association « Arkaeos ». Ces locaux sont composés de bureaux, d'un atelier et d'une zone couverte sous préau à usage de hangar permettant de bâtir le chantier de construction, soit une surface bâtie de 568 m² et une surface non bâtie de 133 m².

La Communauté Urbaine engagé dans ce projet, souhaite exonérer le bénéficiaire du contrat d'occupation « Arkaeos » du montant de sa redevance annuelle afférente aux locaux sus-visés et devant s'élever pour l'année 2013 à la somme de 7 442,64 euros HT soit 8 901,40 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Transports,
- Le Code des Ports Maritimes,
- Le Code Général de la Propriété des personnes publiques,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération POR 002-831/12/CC du 14 décembre 2012 portant approbation des redevances d'occupation du domaine public portuaire communautaire pour l'année 2013,
- La délibération REX 001-754/12/BC du 14 décembre 2012 approuvant la convention de partenariat et de financement relative au projet Protis,
- La délibération REX 001-837/12/CC du 14 décembre 2012 approuvant la subvention à l'Université d'Aix Marseille pour le projet Protis.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de gestion des ports de plaisance,
- Que le projet Protis contribue au développement de l'attractivité du territoire de la métropole phocéenne,
- L'intérêt général, scientifique et patrimonial du projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1

Est approuvée l'exonération de la redevance d'occupation relative aux locaux sus-visés situés Anse du Pharo au profit de l'association « Arkaios ».

Article 2

La redevance correspondante fera l'objet d'annulation de recette sur le Budget Annexe des Ports.

Pour visa et présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance – Ports de Commerce - Aéroport
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013